



POLICE MUNICIPALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

A R R E T E

**CONCERNANT LA CIRCULATION
AVENUE DE LA GRANDE PLAGE**

LE SAMEDI 23 SEPTEMBRE 2023

ET

LE STATIONNEMENT

- AVENUE DU NID D'AIGLE

(ENTRE L'AVENUE DE LA GRANDE PLAGE ET L'AVENUE DE VERDUN)

- DEVANT LE N° 18 AVENUE DE LA GRANDE PLAGE "VILLA BOOMERANG"

- ALLEE GEORGES

- AVENUE DES PRIMEVERES

(ENTRE LE ROND-POINT ALBERT ROUSSEL ET L'AVENUE DES MARGUERITES)

- AVENUE NOTRE-DAME DES DUNES

(SUR LA LONGUEUR DU GYMNASE DU COLLEGE EMILE ZOLA)

DU VENDREDI 22 SEPTEMBRE 2023

AU SAMEDI 23 SEPTEMBRE 2023

**(DANS LE CADRE DU TOURNAGE DE LA SERIE TELEVISÉE
"BRIGADE ANONYME"**

AU N°18 AVENUE DE LA GRANDE PLAGE

ET AU N°21 AVENUE EMILE ZOLA (COLLEGE EMILE ZOLA)

LE SAMEDI 23 SEPTEMBRE 2023)

PL/BM

APM 23/2131

Le Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L. 2122-28, L.2213-1 à L. 2213-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté ASG n°20.1304a en date du 6 juillet 2020, portant délégation de signature à Monsieur Philippe CUSSAC, cinquième adjoint,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu les articles L.411-1, R.110-1, R.411-8, R.411-25, R.412-28, R.417-10 et suivants du Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 06 novembre 1992,

Vu la demande présentée par Monsieur Alexis SARRAF (en qualité de régisseur général) représentant la société BONNE PIOCHE STORY, sise au n°188 rue de la Roquette à 75011 PARIS, en date du 12 septembre 2023,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des biens, lors du tournage de la fiction télévisée « brigade anonyme »,

A R R E T E

ARTICLE 1 : La société BONNE PIOCHE STORY à 75011 PARIS, représentée par Monsieur Alexis SARRAF (régisseur général) sera autorisée à tourner pour la série télévisée intitulée «brigade anonyme » au n°18 avenue de la Grande Plage « Villa Boomerang » et au n°21 avenue Emile Zola « Collège Emile Zola », le samedi 23 septembre 2023.

- Le samedi 23 septembre 2023, de 07h00 à 19h00 : le stationnement de vingt-cinq voitures sera autorisé dans la cour de l'école primaire « La Clairière », située au n°2 avenue de la Clairière.

ARTICLE 2 : L'arrêt et le stationnement seront interdits, (des deux côtés de la voirie si nécessaire), du vendredi 22 septembre 2023, à 11h00 au samedi 23 septembre 2023, à 19h00, sur les voies suivantes et selon les plans joints A ET B;

- Avenue du Nid d'Aigle : entre l'avenue de la Grande Plage et l'avenue de Verdun,

MISE EN LIGNE LE 20-09-2023

- Devant le n°18 avenue de la Grande Plage « Villa Boomérang »,
- Allée Georges,
- Avenue des Primevères : entre le Rond-Point Albert Roussel et l'avenue des Marguerites,
- Avenue Notre-Dame des Dunes : sur la longueur du gymnase de l'Ecole Emile Zola.

Article 4 : Afin de faciliter les prises de vue, la circulation des véhicules et des piétons, pourra être interrompue par intermittence, avenue de Grande Plage, entre l'avenue de la Clairière et le Rond-Point Albert Roussel et l'allée Georges,

- A cet effet, des pré-signalétiques et des déviations adaptées seront mises en place.

ARTICLE 5 : Les pré-signalisations, les signalisations et les déviations, adaptées seront mises en place par les services techniques de la ville et maintenues par le demandeur.

ARTICLE 6 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.

ARTICLE 7 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur la Commissaire de Police et tous agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ROYAN, le 19 septembre 2023

Pour Le Maire,

Et par délégation,

Le Cinquième Adjoint,



Philippe CUSSAC

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 20 septembre 2023



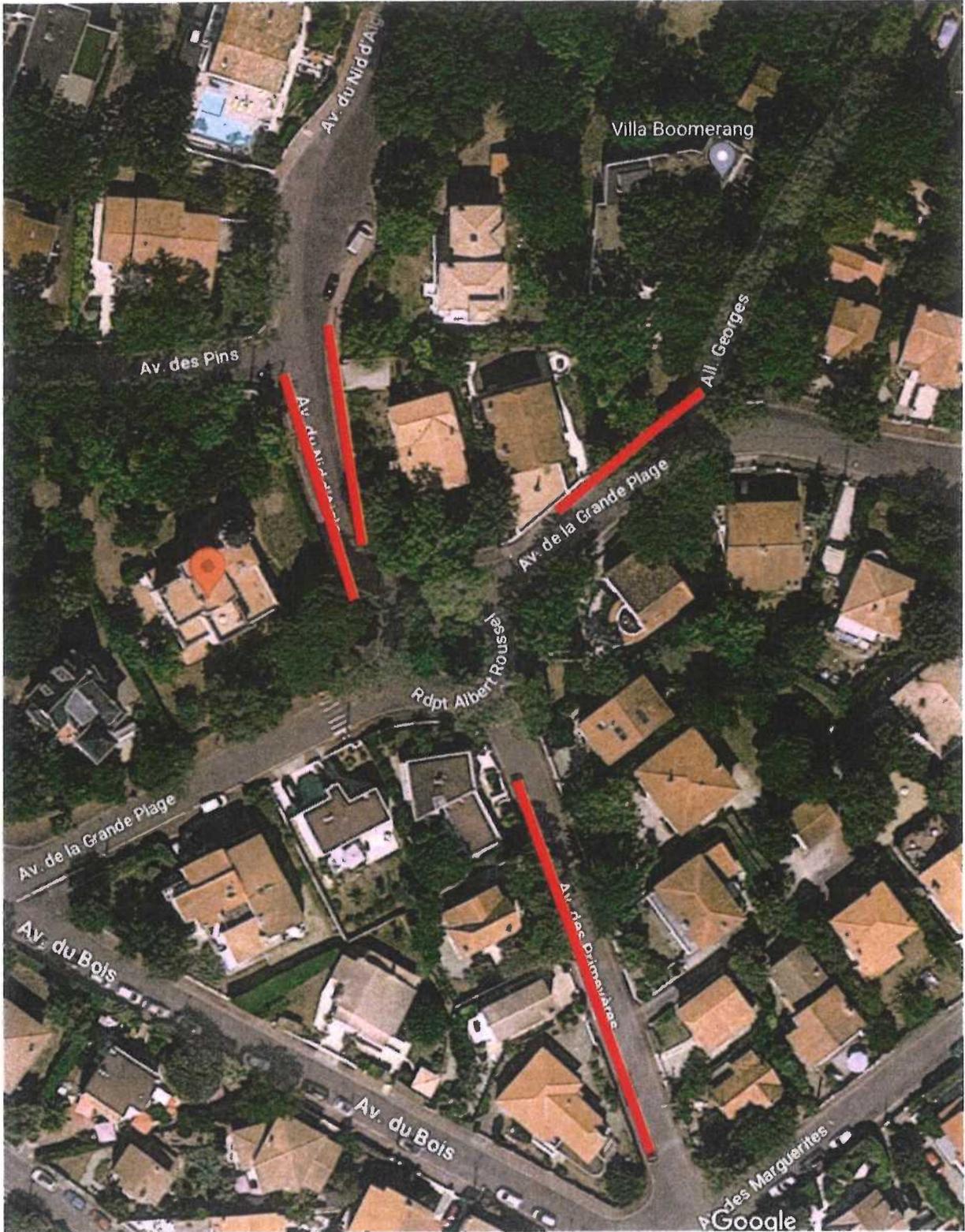
188 RUE DE LA ROQUETTE 75011 PARIS, FRANCE

TÉL + 33 (0) 1 49 29 46 00

WWW.BONNEPIOCHE.FR

ROS PARIS 913 419 000 SAS AU CAPITAL DE 1 000 000 €

APP n° 23/2131 (A)



188 RUE DE LA ROQUETTE 75011 PARIS, FRANCE

TÉL + 33 (0) 1 40 29 46 00

WWW.BONNEPIOCHE.FR

RCS PARIS 513 419 086 - SUG AU CAPITAL DE 1 000 EUROS

APP n° 23 / 2131 (B)